

caillon de tirage, et un premier congrès, sous la présidence de M. le baron von Reckenschütz, fut tenu à Vienne l'année dernière. Cette réunion, dont le rapporteur général fut M. Gustav von Pachter von Theinberg, grand industriel d'Autriche, reconnut avec discussion les avantages du système métrique décimal et adopta pour bases du tirage nouveau le kilogramme comme unité de poids et le kilomètre comme unité de longueur. Malgré la simplification qui devait résulter de l'adoption générale de ces unités, certaines difficultés d'application, des objections de détail, la nouveauté du système pour plusieurs pays, démontrèrent la nécessité d'une nouvelle réunion internationale qui fut convoquée à Bruxelles, le 24 septembre 1874, par la chambre de commerce de Vienne, avec le concours du gouvernement belge.

Le ministre des affaires étrangères, M. d'Aspremont-Lynden, voulut bien présider la séance d'installation, et dans une allocution chaleureuse et fort remarquable fit ressortir l'importance des travaux auxquels les membres du congrès allaient se livrer, en témoignait à l'assemblée toute la sympathie du gouvernement belge pour l'œuvre commune.

A l'appel du comité central et de la chambre de commerce de Vienne avaient répondu cinquante délégués officiels représentant les pays manufacturiers de l'Europe (1). L'Angleterre elle-même, bien que pour les délégués des chambres de commerce de ce pays, l'application du tirage uniforme ne paraît possible qu'avec l'adoption légale des poids et mesures métriques dans le Royaume-Uni, voulut prouver par l'envoi de commissaires l'intérêt qu'elle porte à la réforme projetée.

Les questions dont le congrès avait à s'occuper étaient les suivantes :

I
Convient-il de conserver le principe adopté par le congrès précédent, soit d'admettre comme bases du tirage universel le mètre et le gramme ?

La réponse a été unanimement affirmative. Par conséquent, à part la modification qui sera mentionnée plus loin en ce qui concerne la soie, le n° 1, pour toute espèce de fils, consista en une longueur de un mètre pesant un gramme, ou de mille mètres pesant un kilogramme. Si une longueur double pèse le même poids, ce sera le numéro 2, et ainsi de suite.

II
1° Doit-on imposer un dévidoir de forme et de dimensions déterminées lorsqu'il s'agit de transformer les fils en écheveaux ? 2° Ce dévidoir doit-il être modifié en raison de la nature des fils ?

Quand à la première partie de cette question, il a été reconnu que l'application du tirage métrique est indépendante du système de dévidage, la longueur réglementaire de 1,000 mètres étant le résultat d'un périmètre qui peut varier suivant le nombre de révolutions du dévidoir ou de tout autre organe mécanique combiné dans ce but.

En France, par exemple, le périmètre prescrit, pour le dévidage des fils de coton, par ordonnance du 26 mai 1849, est de 1 m. 428 4/7, ce qui donne théoriquement avec 70 révolutions une longueur ou échée de 99 m. 981, soit la dixième partie de l'écheveau, et avec 700 révolutions 999 m. 81

(1) La formation du bureau, élu au scrutin secret et à l'unanimité, indique assez exactement la composition de l'assemblée. Président : M. Von Pachter von Theinberg, rapporteur général au congrès de Vienne ; vice-présidents : MM. Alcan (Paris), baron Cantoni (Milan), Van de Vin (Bruxelles); secrétaires : M. Karcher (Mulhouse), Rieter (Winterthur), Roussel (Bruxelles), deuter Grothe (Berlin); rapporteur général : M. Mullendorf (Verrières).
Les chambres de commerce de Roubaix et d'Amiens s'étaient fait représenter : la première, par M. Mathon ; la seconde, par M. Roger ; M. Musin, directeur de la condition des soies et laines de Roubaix, avait été délégué par le comité de surveillance de cet établissement ; M. Pouyer-Quertier, délégué de la Normandie ; M. Félix Benoist, membre de la Société industrielle de Reims et délégué par cette compagnie ; M. Edouard Simon, ingénieur filateur, membre du comité permanent, constituant avec l'auteur de ce rapport le groupe français.

flamber les buissons et les arbres sur son passage.

C'était une vue difficile à soutenir longtemps, et cependant mes yeux ne pouvaient détourner de cette apparition mystérieuse et terrible.

— Oh ! mon Dieu ! murmurai-je. C'est vraiment la cité dolente ! et nous avons sous les yeux une image fidèle du dernier jour du monde !...

Gilbert ne répondit pas. Il était en proie à je ne sais quelle émotion plus vive que la mienne, et en regardant son visage, à la lueur rouge qui l'éclairait, je fus effrayée de l'altération de ses traits et de leur expression inusitée.

— Que ce jour n'est-il venu pour moi ! dit-il enfin, et que n'est-il, en effet, le dernier de ma vie. Oui, j'aurais voulu être englouti par cette flamme ! Je voudrais mourir ici, à cette place où je suis, près de vous, digne de vous.

Malgré la scène effrayante qui m'environnait, malgré le vacarme des détonations qui se joignait au bruit sourd de la lave, l'accent de sa voix frappa mon oreille et, plus encore que ces étranges paroles, fit battre mon cœur d'une émotion mêlée d'épouvante.

— Je crains que vous n'ayez le vertige, monsieur de Kergy, lui dis-je d'une voix tremblante. Prenez garde ; son effet est, dit-on, de pousser vers l'abîme.

— Oui, donna Ginevra, me répondit-il du même ton étrange. Vous avez raison. J'ai le vertige, et je marche vers un abîme, je le sais. Je me suis exposé témérairement, et j'ai trop présumé de moi-même.

(1) Le périmètre du dévidoir anglais égal à 1 yard 1/2 ou à 1 m. 371, pourrait fournir un résultat à peu près identique avec 73 tours.

La seconde partie de la question. Il se trouve résolue par la réponse à la première. Il est évident, d'ailleurs, que le même engin pourrait servir au dévidage de toutes espèces de matières textiles, si les habitudes de la consommation et les usages manufacturiers ne réclamaient des guindages différents. S'appuyant sur les faits de la pratique et voulant faciliter la propagation du système métrique, le congrès n'a rejeté aucun des périmètres susceptibles de donner la longueur légale de mille mètres.

Il a recommandé cependant de préférence à un autre périmètre celui du dévidoir anglais pour coton (1 1/2 yard = 1 m. 37) qui offre le plus de chances pour amener l'Angleterre à admettre le système métrique ; il a indiqué, en outre, comme satisfaisant au même système de mesures les périmètres ci-après, aujourd'hui en usage dans divers pays :

Pour le coton et la bourre de soie, 1 m. 428 4/7, avec 70 tours de dévidoir pour l'échevette de 100 mètres.

Pour la laine peignée, 1 m. 37, avec 73 tours de dévidoir pour l'échevette de 100 mètres.

Pour le lin et le chanvre, 2 m., avec 50 tours de dévidoir pour l'échevette de 100 mètres.

Pour le lin et le chanvre, 1 m. 24, avec 40 tours de dévidoir pour les n°s gros.

Pour la vigogne, 1 m. 37, avec 73 tours de dévidoir pour les n°s fins.

Pour la soie grège et moulinée, 1 m., avec 100 tours de dévidoir pour les n°s fins.

III

1° Doit-on adopter pour le tirage des fils de soie grège ou moulinée, un numérotage identique à celui des autres textiles, c'est-à-dire le tirage décimal métrique ? 2° L'échelle des numéros doit-elle être ascendante, de manière que le numéro le plus élevé corresponde au fil le plus fin, comme dans les autres spécialités.

Le congrès international de Vienne, en 1873, avait résolu affirmativement ces deux questions ; mais après enquêtes, suivies de discussions approfondies au sein d'un comité spécial, au nom duquel M. le commandeur Joseph Ferrero, délégué de la chambre de commerce de Turin, fit un rapport remarquable, ce comité (2) proposa et le congrès de Bruxelles ratifia, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

(a) Le numérotage des fils de soie grège ou moulinée sera basé comme celui des autres matières textiles sur les mesures métriques et décimales, avec mille mètres pour unité de longueur et le décigramme pour unité de poids.

(b) Pour tenir compte des usages commerciaux de tous les pays séricicoles, l'échelle des numéros sera basée sur le poids variable de l'unité de longueur fixe, et les essais seront faits sur la longueur de 500 (cinq cents) mètres pesés par 50 (cinquante) milligrammes.

Comme on le voit, le principe posé par le

(1) De fait la longueur légale de mille mètres est obtenue par suite de la superposition et de la tension du fil sur le dévidoir.

(2) Le comité des soies était composé comme suit : Président M. le baron Cantoni, délégué des chambres de commerce de Milan, Gênes, Mantoue et Vérone ; secrétaire-rapporteur, M. le commandeur Joseph Ferrero, secrétaire de la chambre de commerce de Turin ; membres : MM. Alcan, professeur au conservatoire des arts et métiers à Paris, délégué par le gouvernement français ; Karcher, délégué des chambres de commerce de Colmar et de Mulhouse ; Lase, directeur de la condition des soies de Crefeld ; Alfred Musin, directeur de la condition publique de Foubaix ; le commandeur Paul Mezzaris, membre délégué de la chambre de commerce de Turin ; Edouard Simon, ingénieur filateur, de Paris, ex-commissaire spécial aux industries textiles ; président parlementaire sur le régime économique en 1870 ; Louis Simons, fabricant de soieries, délégué par la chambre de commerce d'Elberfeld ; Herman Schroers, délégué par la chambre de commerce de Crefeld ; le docteur Max-Weigert, fabricant de tissus, délégué du *altessien-collegium der kaufmannschaft* de Berlin.

Le regard qu'il attachait sur moi en prononçant ces paroles leur donnait un sens auquel je ne pouvais me méprendre.

Ce n'était plus Gilbert qui me parlait, ce n'était plus celui à qui j'avais prêté d'accorder les privilèges d'une amitié sûre et fidèle. Le bandeau que j'avais volontairement placé sur mes yeux tombait soudainement, et dans l'émotion dont je fus saisie, les flammes matérielles qui m'environnaient, le péril certain auquel m'entraînait, le seul pas de plus, m'apparurent comme la représentation exacte du danger auquel j'avais follement exposé mon bonheur et mon âme !

Je couvris un instant mon visage de mes deux mains. Puis, dès que j'osai parler : — M. de Kergy, dis-je d'une voix suppliante, cessez de regarder ce feu qui nous entoure. Levez la tête, et voyez comme au-dessus de cet enfer la nuit est calme et belle !

En effet, un brillant clair de lune planait sur cette scène terrifiante, et le contraste entre le ciel et la terre ne pouvait être plus frappant.

Les yeux de Gilbert suivirent les miens et demeurèrent quelque temps attachés sur ces astres paisibles, qui semblaient aussi éloignés de cette effrayante agitation de la nature que de celle de nos âmes. La mienne sentait le besoin d'un immense secours, et je murmura à voix basse : « O mon Dieu, ayez pitié de moi ! » avec une ferveur qui, depuis longtemps, n'accompagnait plus aucune de mes prières.

congrès de Vienne a été maintenu, mais le mode de graduation du numérotage primitivement adopté par ce même congrès a été modifié conformément à une pratique séculaire et rationnelle. Pour la soie, en effet, on obtient les fils de titres divers en partant de l'élément le plus fin et en réunissant un plus ou moins grand nombre de ces éléments, tandis que pour toutes les autres matières, la filature prend une masse fibreuse qu'elle affine progressivement. De cette méthode de travail inverse imposé par l'état dans lequel se présentent les matières premières, sont résultés des modes de numérotage où la graduation est également inverse. Par conséquent, si, comme on l'a dit plus haut, pour tous les textiles à l'exception de la soie, le n° 2 a une finesse double de celle du n° 1, etc., pour la soie le n° 2 sera, au contraire, moitié plus gros que le n° 1, le n° 3 sera trois fois plus gros et ainsi de suite.

Ei d'autres termes, si dans le tirage de la soie, l'unité de longueur (1,000 m.) pèse, pour le n° 1, un décigramme, le n° 2 pèsera deux décigrammes, le n° 3, trois décigrammes, etc.

Pour toutes les autres matières, le n° 1 sera égal à un kilomètre pesant un kilogramme, le n° 2 à deux kilomètres, le n° 3 à trois kilomètres, etc. le n° 100 à cent kilomètres pour le même poids.

C'est également une considération pratique n'entraçant en aucune manière l'application du système métrique décimal qui a déterminé le congrès à adopter pour la longueur réglementaire des essais dans les établissements publics les cinq cents mètres pesés par 50 milligrammes. Vingt essais effectués sur des échevettes de 500 mètres, ainsi que cela se pratique déjà, accusent les irrégularités du fil d'une façon plus évidente que dix essais de mille mètres.

Ces essais eux-mêmes seront, sans doute, perfectionnés par l'adoption d'instruments susceptibles d'apprécier les irrégularités d'un fil sur tous les points de sa longueur.

En résumé, les travaux du congrès ont eu ce résultat heureux d'affirmer une fois de plus les avantages indiscutables de l'application du système métrique décimal à toutes les industries textiles qui prennent une si large place dans l'activité commerciale du monde. Il est à espérer que, grâce aux efforts continués dans tous les pays industriels avec l'autorité du congrès de Bruxelles, bientôt une formule unique servira de point de comparaison aux fils de toutes provenances et fera disparaître des entraves trop favorables à certains abus.

Le Gouvernement français peut, de son côté, hâter cette solution, s'il veut bien prendre en considération le vœu exprimé par le congrès de voir les gouvernements se préoccuper de l'adoption de mesures légales là où elles n'existent pas encore et de l'application de ces mesures dans les contrées où, comme en France, elles font déjà l'objet d'une législation spéciale.

ÉTRANGER

BREIL. — L'insurrection qui a éclaté à Buenos-Ayres est complètement confirmée ; la flotte s'est mise du côté du chef des insurgés, le général Mitre. Les insurgés sont concentrés à Chivilcoy et San Martin ; la garde nationale est mobilisée ; la Chambre est en permanence, les journaux sont suspendus, l'état de siège est proclamé dans les provinces de Buenos-Ayres, Santafé, Entrerios, Arristas et Corrientes.

Roubaix-Tourcoing

Malgré notre défaite, nous pouvons dire que la journée d'hier n'aura pas été sans profit pour les conservateurs roubaixiens ; elle a démontré que la lutte n'était pas aussi disproportionnée que certaines personnes se plaisaient à l'affirmer. Nos adversaires ne l'ont emporté qu'à une majorité relativement peu importante — bien que les candidatures conservatrices aient été posées un peu tardivement et que la propagande électorale n'ait été organisée — et très

Après un long silence, Gilbert me dit d'une voix basse et troublée :

— Me pardonnez-vous, madame ? vous irez-vous à moi maintenant pour quitter cette place ?

— Oui, je me fie à vous. Mais hâtons-nous de la quitter, cette place dangereuse. N'entendez-vous pas ces effroyables détonations ? Ne voyez-vous pas ces pierres enflammées, qui tombent au-delà même du lieu où nous sommes ?...

Et tandis que je parlais une bouffée d'épaisse fumée vint joindre l'obscurité à tout le reste.

— Ne craignez rien, me dit Gilbert d'un ton redevenu ferme et calme. Il faut certainement nous hâter, mais il n'y aurait de danger maintenant que si vous aviez peur. Donnez-moi la main.

Mais lorsqu'il voulut la prendre, j'hésitai, et je fis un mouvement involontaire qui lui fit croire que je voulais tenter de descendre sans son secours.

— Au nom du ciel, me dit-il rapidement, en tremblant d'émotion et d'effroi : dans le péril où nous sommes, ne refusez pas mon aide. Vous ne pouvez vous en passer. Il faut que vous me donniez la main, madame.

Sa voix émue était devenue presque impérieuse ; je lui donnai la main et lui obéis, de même lorsqu'il me dit d'appuyer fermement sur son épaule.

Maintenant, dit-il, descendez avec précaution mais sans crainte, je vous soutiendrai. Malgré ce tourbillon de fumée et de feu, j'y vois assez clair pour vous guider.

Il me fit descendre ainsi lentement et sans parler davantage ; mais dès

imparfaitement — que dans les derniers jours.

Dans le canton-Est, M. Flipo n'a dépassé son honorable compéiteur que de 162 voix. Vainement, on a essayé de représenter M. Droulers comme un adversaire des intérêts matériels de Watrelos et d'exalter M. Flipo comme le serviteur dévoué de ces mêmes intérêts : les électeurs conservateurs de cette commune ont compris qu'on les trompait et ils ont bravement fait leur devoir comme toujours.

Si la chiffe des abstentions a été un peu plus considérable que de coutume, il faut l'attribuer sans doute au mauvais temps qui a empêché les habitants des hameaux les plus éloignés de venir au scrutin.

Mais c'est surtout dans les scrutins roubaixiens que nous devons trouver un sérieux encouragement : en comparant les chiffres d'hier à ceux de la dernière élection (juin 1872) on trouve que les radicaux et les républicains ont perdu plus de onze cents voix ; les conservateurs, au contraire, en ont gagné neuf cents.

Il y a là un fait assez significatif qui doit indiquer aux conservateurs roubaixiens la nécessité d'une forte organisation électorale.

L'organe de la démagogie du Nord se plaint beaucoup que l'autorité ait empêché le colportage de certaines circulaires adressées aux électeurs ; nous n'avons pas été mieux partagés, car on nous a interdit aussi la distribution sur la voie publique de tout imprimé ne portant pas la signature d'un candidat.

Hier soir, à l'Hôtel-de-Ville, la proclamation des résultats des scrutins a été accueillie, comme d'habitude, aux cris de *Vive la République* ! Sur la place et dans les rues avoisinantes, il y a eu aussi quelques chants et quelques acclamations, mais, somme toute, les vainqueurs ont montré un calme auquel ils ne nous avaient pas habitués et dont nous devons les féliciter.

M. Musin, directeur de la Condition publique, nous demanda l'insertion de la lettre suivante qu'il nous a remise hier :

Roubaix, le 4 octobre.

Monsieur Auguste Féron, à Lille.

Monsieur,

Je lis dans le *Journal de Roubaix*, du 4 courant, la reproduction d'une lettre que vous m'auriez adressée sous la date du 2 et que j'affirme n'avoir pas reçue.

Souffrez, Monsieur, que j'emploie la même voie pour vous répondre.

Je n'ai rien avancé que je ne puisse prouver. Tout le monde peut lire dans le bulletin de la Société Industrielle du Nord de la France, 1^{re} année, n° 3 et 4, octobre 1873, pages 41 et 42 : « Après avoir reconnu, comme par une véritable intuition, que beaucoup de nos difficultés de fabrication provenaient d'imprudences contenues dans nos matières premières et des procédés vicieux du travail, M. Féron nous fit bientôt connaître, dans un grand nombre de laines peignées, la présence de substances étrangères, et dès le mois d'octobre 1869, dans un mémoire présenté à la Chambre syndicale de Roubaix et qui fut fort remarqué (car personne parmi nous ne s'était jusqu'alors préoccupé de ces questions), il formula la proposition que la Condition publique de Roubaix ne se bornât plus à doser seulement l'eau contenue, etc. etc. et plus loin, dans un rapport présenté par M. Renouard fils, page 147 § 2, il est dit : « Or, tout dernièrement, l'idée de cette réforme (dosage des impuretés) dont la priorité revient à M. Féron, membre de la Chambre syndicale

de Roubaix, vient enfin d'être mise à exécution, etc. etc. »

J'ai cru trouver dans ces allégations au moins une inexactitude involontaire que j'ai signalée dans l'intérêt de la vérité. La s'est bornée mon intention et je cherche vainement ce qui pourrait faire supposer, à qui ne ce soit, que j'aie voulu attaquer votre probité, comme vous le dites.

Vous me faites deux objections auxquelles il est de mon devoir de répondre. Vous dites que la Chambre syndicale de Roubaix n'était pas encore créée au moment où vous avez publié votre lettre du 19 février 1869 et que, par conséquent, vous n'aviez pu vous charger de l'entretenir, en mon nom, de la question, « afin d'assurer le succès de mes premières investigations !... Je n'ai pas dit cela : J'ai dit que vous aviez eu connaissance de mes essais et que c'est ce qui m'a valu l'honneur de vous connaître. J'ajoute qu'après différents entretiens, vous m'avez exprimé l'intention de poursuivre devant la Chambre syndicale, l'examen de la question qui avait une importance considérable au point de vue de la sécurité commerciale. J'affirme de nouveau la véracité de mes allégations.

Vous me demandez pourquoi je n'ai pas protesté en 1869, comme je le fais aujourd'hui. Ma réponse sera bien simple : C'est que jusqu'en 1874, je n'avais lu nulle part que « nul autre que M. Féron n'avait songé à la surcharge sur les laines » et que l'idée tout entière vous en revenait.

Voilà seconde objection portée sur le rapprochement de la date de deux lettres qui nous furent adressées à chacun par la Chambre Syndicale : — la votre est datée du 8 octobre 1869, tandis que la mienne l'est du 1^{er} décembre 1869. J'aurais mauvaise grâce à nier ce qui existe réellement ; votre document est plus ancien que le mien.

Mais, permettez-moi de vous faire remarquer que cela n'infirme en aucune façon que : « Dès 1862, c'est à dire 7 ans avant vous je me suis occupé de cette question, etc. etc. » et j'en offre la preuve par des documents officiels.

Comme vous, Monsieur, j'ai le désir que ce débat ne se prolonge pas et je n'éprouve aucun embarras, croyez-le bien, en vous assurant qu'à part la question de priorité, je rends hommage sincère à vos persévérantes recherches et à la sagacité de la Société qui a su vous récompenser de vos labeurs.

Veillez, Monsieur, en agréer l'assurance, et celle de ma parfaite considération.

A. MUSIN.

Hier, cinq numéros du journal « le Siècle » et dix numéros du journal « le XIX^e Siècle » ont été snisés, les premiers à la poste et les seconds à la bibliothèque du Chemin de fer.

Le général Faidherbe s'était fait la ir l'année dernière une petite maison de plaisance à Rosendael, sur la route qui mène à Dunkerque, non loin de l'Hôtel des Dunes. Nous apprenons que dans la nuit de jeudi à vendredi cette maison a été complètement dévalisée par des malfaiteurs.

Les voleurs, profitant du départ du général et de sa famille, ont escaladé les palissades de la cour où ils ont pénétré à l'aide d'une échelle ; là, à l'aide de la même échelle, ils ont brisé le carreau placé à l'imposte de la porte et ont pénétré dans la maison par cette ouverture.

Tout a été enlevé par eux : vaisselle, effets, petits meubles, etc., etc. Les gros meubles ont été fracturés et ils n'y ont rien laissé.

Il est évident que ces individus étaient à plusieurs, car ils ont emporté plus que la charge d'un cheval.

Après avoir fait main basse sur tous ces objets, ils ont dû prendre le même chemin de l'imposte, la porte ayant résisté à leurs efforts.

C'est le matin seulement que le garde

manteau. Mais j'ai perdu mon chapeau et aussi à peu près, je crois, mes souliers. Partons donc sur le champ ; nous te conterons tout cela plus tard.

En effet, puisqu'elle était là devant nous, saine et sauve, il valait mieux ajourner toute autre explication pour le moment et regagner Naples au plus vite. Nous partîmes donc sans retard, ne nous arrêtant à Resina que le temps nécessaire pour reprendre ma tante qui, ayant consacré à une sieste tout le temps de notre absence était complètement revenu de sa terre.

Mario était de moins belle humeur qu'elle. Mais enfin lorsque (un peu après minuit) nous fûmes tous réunis à la table du souper qui nous attendait au retour, chacun parut satisfait de l'excursion que nous venions de faire et je sentis bien que, seule, j'en rapportais un cœur plus troublé qu'au départ.

Stella n'avait pas encore voulu répondre à nos questions et prétendait avoir trop fait pour songer à faire la narration qu'on lui demandait, mais Frank Leslie ne demandait pas mieux que de s'en charger et se mit à l'instant en devoir de satisfaire notre curiosité :

(A suivre).

Lettres de faire part

POUR DÉCES ET OBITS
livrées en deux heures, avec avis gratuits dans le *Journal de Roubaix*, (grande et petite éditions).
Imprimerie Alfred Rasoux, rue Nain, 1 Roubaix.